



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Dix entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs de la région Centre-Val de Loire signent la charte « Objectif CO<sub>2</sub> : les transporteurs s'engagent »**

**En signant la charte « OBJECTIF CO<sub>2</sub> » dix entreprises de transport routier de voyageurs et de marchandises de la région Centre-Val de Loire, s'engagent, pour une période de 3 ans, dans un plan d'actions concrètes et personnalisées, destinées à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> par diminution de leur consommation de carburant.**

- **Cinq entreprises de Transport routier de voyageurs :**
  - Transdev Touraine Compagnie des Autocars de Touraine à Tours (37) - 2 engagements : 1/pour transports scolaires et lignes régulières (véhicules de plus de 8 places) et 2/pour transports d'élèves et étudiants handicapés (véhicules de moins de 8 places),
  - KEOLIS Eure-et-Loir à Dreux (28),
  - KEOLIS Compagnie du Blanc Argent à Romorantin-Lanthenay (41),
  - SAS Transports DARBIER à Amilly (45) -signature de la 2ème charte-
- **Cinq entreprises de Transport routier de marchandises :**
  - TBM Logistique Groupe MAG à Gellainville (28),
  - TLM ACT Bourges (18),
  - Transports BESNIER à Villedieu-sur-Indre (36) -signature de la 2ème charte-,
  - INTERTRANSPORTS à Châteauroux (36) -signature de la 2ème charte-,
  - Transports BOUDET à Saint-Florent-sur-Cher (18) -signature de la 3ème charte-,

**Ces 10 engagements mobilisent 847 conducteurs et 763 véhicules et vont permettre d'économiser sur 3 ans 410 903 litres de gazole et ainsi éviter le rejet de près de 1 238 tonnes de CO<sub>2</sub>.**

**En région Centre-Val de Loire, depuis 2009, 56 entreprises se sont engagées à améliorer leur performance environnementale, cela représente une économie de 7,3 millions de litres de carburant, et 23 776 tonnes de CO<sub>2</sub>.**

Élaborée par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles du transport routier, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> : « Objectif CO<sub>2</sub> » s'inscrit dans une démarche de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Dans le cadre de la conférence internationale sur le climat (COP 21), la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports de 29 % sur la période 2015-2028.

Le dispositif environnemental des transporteurs routiers *Objectif CO<sub>2</sub>*, Charte et Label, se poursuit dans le cadre d'un nouveau programme pour la période 2018 – 2020.

Le Programme « Engagements Volontaires pour l'Environnement l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs », baptisé EVE, ambitionne de sensibiliser, former et accompagner les acteurs professionnels du transport et de la logistique à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale.

L'objectif est de permettre d'initier ou de renforcer des actions concrètes en vue de diminuer la consommation de carburant des véhicules et par voie de conséquence les émissions de CO<sub>2</sub>.



#### CONTACTS PRESSE

Renée CULLERIER / DREAL Centre – Val de Loire / Colette THEAS-DUHAMEL/Préfecture du Loiret

Tél : 02.36.17.41.27

Tél : 02.38.81.40.35

Graphique représentant le cumul de véhicules, conducteurs engagés et chartes signées.



